



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Cabinet du Préfet

Service interministériel de
la défense et de la
protection civile

ANNEXE 1

FICHE RECAPITULATIVE RELATIVE A
L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION

LE SITE ET LA MANIFESTATION	
Organisateur (nom, coordonnées)	
Nom et nature de l'événement	
Dates et horaires de l'événement	
Capacité d'accueil du site	
Nombre de spectateurs attendus sur site	
Effectif maximal attendu simultanément	

ORGANISATION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	
Correspondant/responsable sécurité (nom, coordonnées)	
Service d'ordre (sécurité privée) -Nombre d'agents? Nombre d'agents féminins ? -Qualification (palpation de sécurité ?)	
Police municipale - Effectifs engagés - Missions	
Équipe organisatrice et bénévoles - Nombre de bénévoles - Missions des bénévoles - Modalités de « briefing » (oral, fiches missions, etc.).	
Dispositif DDSP ou gendarmerie - Dispositif statique ou dynamique - Effectifs engagés - Missions	
Coordination entre les acteurs - Communication radio/téléphone	
Dispositif de filtrage - Nombre d'accès - Horaires d'ouverture des accès - Mode de filtrage	
Dispositif pour empêcher l'arrivée de véhicules - Interdictions de stationnement/circulation (prise d'arrêtés) - Fermeture d'accès/barrières/véhicules bloquants, etc.	
Stationnement -Nombre de parkings (localiser sur un plan) -Emplacement (s) -Nombre de places offertes (au total et par parking) -Mesures de sécurité éventuelles (gardien, navettes bus)	
Circulation -Neutralisation de voies (préciser lesquelles, à indiquer sur le plan des axes de circulation) -Déviations éventuelles (préciser lesquelles, à indiquer sur le plan des axes de circulation)	

ORGANISATION DE LA SÉCURITÉ CIVILE	
Correspondant/responsable sécurité (nom, coordonnées)	
Association agréée - Nom et tél du responsable - Nombre de bénévoles présents - Poste de secours (personnel, matériel, implantation à préciser sur un plan)	
SDIS - Centres de secours les plus proches (temps de route) - Point de rassemblement des moyens - Accès aux bornes incendie	
Moyens d'alerte des secours (téléphone, radio,...)	
Voies de circulation des services de secours sur l'ensemble du site -accès prévus pour l'arrivée des secours (à indiquer sur le plan des axes de circulation)	
Moyens d'alerte et d'évacuation des spectateurs : -Moyens d'alerte (sonorisation,...) -Sorties permettant l'évacuation (si nécessaire, à indiquer sur un plan) -Personnels encadrant l'évacuation	
Autres mesures de sécurité mises en place	

MESURES DE POLICE ADMINISTRATIVE	
Mesures prises par l'autorité municipale - interdiction de stationnement - interdiction de circulation - interdiction de consommer de l'alcool sur la voie publique, etc.	

Cette fiche annexe est à compléter et à retourner en Mairie au moins 15 jours avant la date de la manifestation prévue

Vu et transmis par la Mairie de BAYON
à la Communauté de Brigades de Gendarmerie le

Le Maire ou l'Adjoint délégué :
(cachet et signature)